

pour la jeunesse, laquelle sera substantiellement conforme au projet de convention joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

77716

Gouvernement du Québec

Décret 1127-2022, 15 juin 2022

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la 14^e Conférence annuelle de l'Alliance des États du sud-est des États-Unis et des provinces canadiennes qui se tiendra du 19 au 21 juin 2022

ATTENDU QUE la 14^e Conférence annuelle de l'Alliance des États du sud-est des États-Unis et des provinces canadiennes se tiendra à Savannah (Géorgie), du 19 au 21 juin 2022;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie :

QUE la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, madame Nadine Girault, dirige la délégation officielle du Québec à la 14^e Conférence annuelle de l'Alliance des États du sud-est des États-Unis et des provinces canadiennes qui se tiendra du 19 au 21 juin 2022;

QUE la délégation officielle du Québec, outre la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, soit composée de :

— Monsieur Patrice Charbonneau, attaché politique, Cabinet de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie;

— Monsieur David Bruce Weiner, délégué du Québec à Atlanta, aux États-Unis, ministère des Relations internationales et de la Francophonie;

— Madame Angela Hales, attachée aux Affaires publiques et relations gouvernementales, ministère des Relations internationales et de la Francophonie;

— Madame Maude-Emilie Thériège, chef du pupitre Sud p. i., ministère des Relations internationales et de la Francophonie;

— Madame Anne-Marie Demers, conseillère aux communications, ministère des Relations internationales et de la Francophonie;

— Madame Anna Luu-Nguyen, conseillère au Protocole, ministère des Relations internationales et de la Francophonie;

QUE la délégation officielle du Québec à la 14^e Conférence annuelle de l'Alliance des États du sud-est des États-Unis et des provinces canadiennes soit mandatée pour exposer les positions du gouvernement du Québec et ait pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts de ce gouvernement, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

77717

Gouvernement du Québec

Décret 1128-2022, 15 juin 2022

CONCERNANT la Convention n^o 190 sur la violence et le harcèlement, 2019, de l'Organisation internationale du Travail

ATTENDU QUE les États membres de l'Organisation internationale du Travail ont adopté la Convention n^o 190 sur la violence et le harcèlement, 2019, le 21 juin 2019, à Genève, et qu'elle est entrée en vigueur le 25 juin 2021;

ATTENDU QUE le paragraphe 3 de l'article 14 de cette convention prévoit que celle-ci entre en vigueur pour chaque membre douze mois après la date de l'enregistrement de sa ratification;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada envisage de ratifier prochainement cette convention;

ATTENDU QUE cette convention porte sur une matière ressortissant à la compétence constitutionnelle du Québec;

ATTENDU QUE, en vertu du troisième alinéa de l'article 22.1 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1), le gouvernement doit, pour être lié par un accord international ressortissant à la compétence